

MISE EN GARDE : La version administrative du présent Règlement doit être considérée comme un document de consultation administrative et non comme un document à caractère juridique. Elle ne doit en aucune façon être considérée comme un remplacement ni comme une interprétation du Règlement. Les versions officielles du Règlement et de ses amendements, le cas échéant, sont conservées au bureau du Service du greffe. En cas de contradiction entre une version administrative et une version officielle, la version officielle prévaut.

Date de modification : [20 décembre 2022]



RÈGLEMENT NUMÉRO 150-2022

CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

- CONSIDÉRANT QUE l'article 626 du *Code de la sécurité routière du Québec* (L.R.Q., chapitre C-24.2) accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements en matière de circulation des véhicules routiers pour fixer la vitesse maximale sur les routes de leur territoire, à l'exception des chemins publics dont l'entretien est sous la responsabilité du ministre des Transports ou sur lesquels le ministre des Transports a placé une signalisation conformément à l'article 329 du Code de la sécurité routière L.R.Q., chapitre C-24.2;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal estiment qu'il est dans l'intérêt public de réglementer les limites de vitesse sur les voies de circulation situées sur le territoire de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de Rawdon et de ses citoyens de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 15 août 2022 et qu'un projet de règlement a été présenté, déposé et adopté lors de la séance du 11 octobre 2022;
- CONSIDÉRANT QUE toutes les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées.
- EN CONSÉQUENCE, le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 LIMITES DE VITESSE

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 30 km/h sur tous les chemins de la municipalité identifiés à l'annexe « **A** » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante;
- b) Excédant 40 km/h sur les chemins de la municipalité identifiés à l'annexe « **B** » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante;
- c) Excédant 50 km/h sur les chemins de la municipalité identifiés à l'annexe « **C** » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante;
- d) Excédant 60 km/h sur les chemins de la municipalité identifiés à l'annexe « **D** » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante;

- e) Excédant 70 km/h sur les chemins de la municipalité identifiés à l'annexe « E » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante;

ARTICLE 3 PANNEAUX DE SIGNALISATION

Le Service des travaux publics de la Municipalité assure une installation adéquate de la signalisation conformes au *Code de la Sécurité routière* et en assure l'entretien;

ARTICLE 4 INFRACTION

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible de l'amende prévue au *Code de la sécurité routière* et des frais prévus par le *Code de procédure pénale*.

ARTICLE 5 APPLICATION

Le directeur et les agents de la Sûreté du Québec sont chargés de l'application du présent règlement et sont autorisés à délivrer un constat d'infraction et à entreprendre les poursuites pénales contre tout contrevenant pour toute infraction au présent règlement.

ARTICLE 6 REMPLACEMENT

Le présent règlement remplace tout règlement antérieur ainsi que toute résolution antérieure contraire ou inconciliable avec les dispositions du présent règlement.

Le remplacement de tout règlement antérieur ainsi que toute résolution antérieure n'affecte pas les causes pendantes, les procédures intentées et les infractions commises avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

ARTICLE 7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(signé) *Caroline Gray*

(signé) *Raymond Rougeau*

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion : Le 15 août 2022
Présentation du projet de règlement : Le 11 octobre 2022
Adoption du règlement : Le 31 octobre 2022
Avis public d'entrée en vigueur : Le 1^{er} novembre 2022

- *Résolution n° : 22-315*
- *Résolution n° : 22-405*
- *Résolution n° : 22-447*

(signé) *Caroline Gray*

(signé) *Raymond Rougeau*

M^e Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

Annexe A

Liste des rues/chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 30 km/h

NOM DU CHEMIN/RUE	PRÉCISION
5e Avenue	Entre Queen et Albert
6e Avenue	Entre Queen et des Commissaires et entre Queen et ch. du Lac-Morgan
7e Avenue	Entre Queen et des Commissaires et entre Queen et ch. du Lac-Morgan
8e Avenue	Entre ch. du Lac-Morgan et Woodland
18e Avenue	Entre Queen et Maisonneuve
Albert	Entre 5e et 7e Avenue
Carmen	Sur toute sa longueur
Commissaires (des)	Entre 6e et 7e Avenue
Finlayson	Sur toute sa longueur
Henri	Entre Vincent-Massey et le parc Donald Stewart
J.E. Burton	Sur toute sa longueur
Lajeunesse	Sur toute sa longueur
Lac-Morgan (chemin du)	Entre 6e et 8e Avenue
Mont-Pontbriand	Sur toute sa longueur
Muriel	Sur toute sa longueur
Paré	Sur toute sa longueur
Queen (entre 11e avenue et Forest Hill)	Entre Mazur et 18e Avenue

Remplacé par le
Règ. 150-2022-1,
le 20-12-2022

Annexe B.1

Liste des rues/chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 40 km/h

NOM DU CHEMIN/RUE	PRÉCISION
1re Avenue	Sur toute sa longueur
2e Avenue	Sur toute sa longueur
3e Avenue	Sur toute sa longueur
4e Avenue	Sur toute sa longueur
5e Avenue	Sur toute sa longueur, sauf entre Queen et Albert
6e Avenue	Sur toute sa longueur, sauf entre Queen et des Commissaires et entre Queen et ch. du Lac-Morgan
7e Avenue	Sur toute sa longueur, sauf entre Queen et des Commissaires et entre Queen et ch. du Lac-Morgan
8e Avenue	Sur toute sa longueur, sauf entre ch. du Lac-Morgan et Woodland
9e Avenue	Sur toute sa longueur
10e Avenue	Sur toute sa longueur
11e Avenue	Sur toute sa longueur
12e Avenue	Sur toute sa longueur
13e Avenue	Sur toute sa longueur
14e Avenue	Sur toute sa longueur
15e Avenue	Sur toute sa longueur
16e Avenue	Sur toute sa longueur
17e Avenue	Sur toute sa longueur
18e Avenue	Sur toute sa longueur, sauf entre Queen et Maisonneuve
19e Avenue	Sur toute sa longueur
20e Avenue	Sur toute sa longueur
21e Avenue	Sur toute sa longueur
Achille	Sur toute sa longueur
Adélaïde	Sur toute sa longueur
Agnès	Sur toute sa longueur
Alain	Sur toute sa longueur
Albert	Sur toute sa longueur, sauf entre 5e et 7e Avenues

Alfred	Sur toute sa longueur
Ambrose	Sur toute sa longueur
Anderson	Sur toute sa longueur
André	Sur toute sa longueur
Andy-Lockart	Sur toute sa longueur
Apollo	Sur toute sa longueur
Arsène (chemin)	Sur toute sa longueur
Artisans (des)	Sur toute sa longueur
Austin	Sur toute sa longueur
Barriault	Sur toute sa longueur
Barrie	Sur toute sa longueur
Beach	Sur toute sa longueur
Beachwood	Sur toute sa longueur
Beaux-Chènes (des)	Sur toute sa longueur
Beaver (ch)	Sur toute sa longueur
Beaver, Croissant	Sur toute sa longueur
Bélanger	Sur toute sa longueur
Belieck	Sur toute sa longueur
Bellerive	Sur toute sa longueur
Bellevue	Sur toute sa longueur
Berlin (avenue de)	Sur toute sa longueur
Bertrand	Sur toute sa longueur
Birch	Sur toute sa longueur
Blue Pine	Sur toute sa longueur
Blue Spruce	Sur toute sa longueur
Boisé (du)	Sur toute sa longueur
Bois-Francis (des)	Sur toute sa longueur
Bosquets (des)	Sur toute sa longueur
Bouleaux (des)	Sur toute sa longueur
Brick	Sur toute sa longueur
Bromont (de)	Sur toute sa longueur
Brunswick	Sur toute sa longueur
Buenos Aires (avenue de)	Sur toute sa longueur

Cardinaux (des)	Sur toute sa longueur
Carroll (chemin)	Sur toute sa longueur
Cartier	Sur toute sa longueur
Caruso	Sur toute sa longueur
Cascades (des)	Sur toute sa longueur
Castonguay	Sur toute sa longueur
Cédar	Sur toute sa longueur
Cédraie	Sur toute sa longueur
Cédrière (de la)	Sur toute sa longueur
Centenaire	Sur toute sa longueur
Cerfs (des)	Sur toute sa longueur
Chagnon	Sur toute sa longueur
Chamonix	Sur toute sa longueur
Champlain	Sur toute sa longueur
Chanterelles (des)	Sur toute sa longueur
Charbonneau	Sur toute sa longueur
Charland (croissant)	Sur toute sa longueur
Chênes (des)	Sur toute sa longueur
Cher	Sur toute sa longueur
Chiapputo	Sur toute sa longueur
Church	Sur toute sa longueur
Chutes, avenue des	Sur toute sa longueur
Chutes-Mason (chemin des)	Sur toute sa longueur
Cité (de la)	Sur toute sa longueur
Claude	Sur toute sa longueur
Claudette	Sur toute sa longueur
Clearview	Sur toute sa longueur
Clément	Sur toute sa longueur
Clifford	Sur toute sa longueur
Colette	Sur toute sa longueur
Colibris	Sur toute sa longueur
Collin	Sur toute sa longueur
Colline (de la)	Sur toute sa longueur

Colomb	Sur toute sa longueur
Colombe	Sur toute sa longueur
Commissaires (des)	Sur toute sa longueur, sauf entre 6e et 7e Avenues
Comtois	Sur toute sa longueur
Copping	Sur toute sa longueur
Crépuscule (du)	Sur toute sa longueur
Curé Landry	Sur toute sa longueur
Daniel	Sur toute sa longueur
Dante	Sur toute sa longueur
Davidson	Sur toute sa longueur
Daze	Sur toute sa longueur
Denis	Sur toute sa longueur
Desneiges (avenue)	Sur toute sa longueur
Desormeaux	Sur toute sa longueur
Desrosiers	Sur toute sa longueur
Desroy	Sur toute sa longueur
Dionne	Sur toute sa longueur
Docteur-Lucien-Godin	Sur toute sa longueur
Docteur-Smiley	Sur toute sa longueur
Dollard	Sur toute sa longueur
Dolores	Sur toute sa longueur
Doré	Sur toute sa longueur
Dorwin	Sur toute sa longueur
Dosogne	Sur toute sa longueur
Dubois	Sur toute sa longueur
Dufort	Sur toute sa longueur
Dugas	Sur toute sa longueur
Dumas	Sur toute sa longueur
Durocher	Sur toute sa longueur
Elm (et Main)	Sur toute sa longueur
Elmwood	Sur toute sa longueur
Emile-Pépin	Sur toute sa longueur
Épinettes (des)	Sur toute sa longueur

Érable (des)	Sur toute sa longueur
Fairway	Sur toute sa longueur
Fernand	Sur toute sa longueur
Feuillée (de la)	Sur toute sa longueur
Filiatreault	Sur toute sa longueur
Fiola	Sur toute sa longueur
Fiorio	Sur toute sa longueur
Force	Sur toute sa longueur
Forest (chemin)	Entre St-Alphonse et Kildare
Forest-Hill	Sur toute sa longueur
Fortier	Sur toute sa longueur
Frontenac	Sur toute sa longueur
Galais (du)	Sur toute sa longueur
Gaulois (des)	Sur toute sa longueur
Gerry	Sur toute sa longueur
Gervais	Sur toute sa longueur
Ginette	Sur toute sa longueur
Gisèle	Sur toute sa longueur
Golf (chemin du)	Sur toute sa longueur
Gratten (rue)	Sur toute sa longueur
Greene (chemin)	Sur toute sa longueur
Grégoire	Sur toute sa longueur
Grovehill	Sur toute sa longueur
Guy	Sur toute sa longueur
Haut-Bois (des)	Sur toute sa longueur
Heather	Sur toute sa longueur
Heiner	Sur toute sa longueur
Henri	Sur toute sa longueur, sauf entre Vincent-Massey et le parc Donald Stewart
Hétu	Sur toute sa longueur
Higgins	Sur toute sa longueur
Hillcrest	Sur toute sa longueur
Hillside	Sur toute sa longueur

Hobbs	Sur toute sa longueur
Hollywood	Sur toute sa longueur
Holy Cross	Sur toute sa longueur
Horizon (avenue de l')	Sur toute sa longueur
Houle	Sur toute sa longueur
Hugh-Greene	Sur toute sa longueur
Industrie (de l')	Sur toute sa longueur
James-Skelly	Sur toute sa longueur
Juliette	Sur toute sa longueur
Kaiser	Sur toute sa longueur
Kalina	Sur toute sa longueur
Karina	Sur toute sa longueur
Kasper	Sur toute sa longueur
Kirwood	Sur toute sa longueur
Koch	Sur toute sa longueur
Krieghoff	Sur toute sa longueur
L. - Gonczarow	Sur toute sa longueur
La Salle	Sur toute sa longueur
Labrèche (chemin)	Sur toute sa longueur
Lac-aux-Sources (chemin)	Sur toute sa longueur
Lac (Croissant du)	Sur toute sa longueur
Lac-Clair Nord	Sur toute sa longueur
Lac-Clair Sud	Sur toute sa longueur
Lac-Claude Nord	Sur toute sa longueur
Lac-Claude Sud	Sur toute sa longueur
Lac-Gratten (chemin du)	Entre Whippoorwill et Grandinetti
Lac Huard (chemin du)	Sur toute sa longueur
Lac Morgan (chemin du)	Entre 8e Avenue et Crystal et Entre l'embranchement avec la rue Bray situé en face du 7056, chemin du Lac- Morgan jusqu'à la limite de Chertsey
Lac Saphir	Sur toute sa longueur
Lachance	Sur toute sa longueur
Lafond	Sur toute sa longueur

Lake Shore Drive	Sur toute sa longueur
Lakeview	Sur toute sa longueur
Laliberté (chemin)	Sur toute sa longueur
Lamarche	Sur toute sa longueur
Lane (chemin)	Sur toute sa longueur
Langlois	Sur toute sa longueur
Lapierre	Sur toute sa longueur
Laplace	Sur toute sa longueur
La Salle	Sur toute sa longueur
Latendresse	Sur toute sa longueur
Latraverse	Sur toute sa longueur
Laurin (chemin)	Sur toute sa longueur
Leblanc	Sur toute sa longueur
Leclerc	Sur toute sa longueur
Lee (boulevard)	Sur toute sa longueur
Lévesque	Sur toute sa longueur
Lilas (des)	Sur toute sa longueur
Linda	Sur toute sa longueur
Lionel	Sur toute sa longueur
Litz	Sur toute sa longueur
Look Out Park	Sur toute sa longueur
Lord	Sur toute sa longueur
Louise	Sur toute sa longueur
Luc	Sur toute sa longueur
Lucie	Sur toute sa longueur
Lucien Rivest	Sur toute sa longueur
Lunga	Sur toute sa longueur
Main	Sur toute sa longueur
Maisonneuve	Sur toute sa longueur
Majorie	Sur toute sa longueur
Malcom	Sur toute sa longueur
Manchester	Sur toute sa longueur
Maplewood	Sur toute sa longueur

Marcel-Laparé	Sur toute sa longueur
Margaret	Sur toute sa longueur
Marie-Pier	Sur toute sa longueur
Mariette	Sur toute sa longueur
Mario	Sur toute sa longueur
Martel	Sur toute sa longueur
Mary Daly	Sur toute sa longueur
Mason (boulevard)	Sur toute sa longueur
Maurice	Sur toute sa longueur
Mazid	Sur toute sa longueur
Mazur	Sur toute sa longueur
Meadow	Sur toute sa longueur
Mélèzes (avenue des)	Sur toute sa longueur
Mésange (de la)	Sur toute sa longueur
Metcalfe	Entre 3e et 4e Avenue
Michel (boulevard)	Sur toute sa longueur
Miron (boulevard)	Sur toute sa longueur
Monière	Sur toute sa longueur
Monique	Sur toute sa longueur
Mont Snow (chemin)	Sur toute sa longueur
Montagnards (des)	Sur toute sa longueur
Montagne (de la)	Sur toute sa longueur
Montcalm	Sur toute sa longueur
Montpellier	Sur toute sa longueur
Morel	Sur toute sa longueur
Morin (boulevard)	Sur toute sa longueur
Mountain	Sur toute sa longueur
Mountainview	Sur toute sa longueur
Naami	Sur toute sa longueur
Nathalie	Sur toute sa longueur
Neveu	Sur toute sa longueur
Noyers (des)	Sur toute sa longueur
Oak	Sur toute sa longueur

Ombrelle (de l')	Sur toute sa longueur
Ormes (des)	Sur toute sa longueur
Ottawa	Sur toute sa longueur
Ouimet (chemin)	Sur toute sa longueur
Overdale (boulevard)	Sur toute sa longueur
Palissade (de la)	Sur toute sa longueur
Paolo	Sur toute sa longueur
Park	Sur toute sa longueur
Park Lane	Sur toute sa longueur
Paul	Sur toute sa longueur
Paul-Gagné (chemin)	Sur toute sa longueur
Petit	Sur toute sa longueur
Petrograd (de)	Sur toute sa longueur
Pic-Bois (avenue du)	Sur toute sa longueur
Pierre	Sur toute sa longueur
Pilon	Sur toute sa longueur
Pine	Sur toute sa longueur
Pins (des)	Sur toute sa longueur
Pins-verts	Sur toute sa longueur
Pionniers (des)	Sur toute sa longueur
Place Massicotte	Sur toute sa longueur
Pointe Verte (rue de la)	Sur toute sa longueur
Poirier	Sur toute sa longueur
Présidents (des)	Sur toute sa longueur
Prévile	Sur toute sa longueur
Promenade (de la)	Sur toute sa longueur
Promenade du Lac	Sur toute sa longueur
Queen (entre 11e Avenue et Forest Hill)	Sur toute sa longueur, sauf entre Mazur et 18e Avenue
R. Laporte (chemin)	Sur toute sa longueur
Rankin	Sur toute sa longueur
Rawdon Park (boulevard)	Sur toute sa longueur
Red Pine	Sur toute sa longueur
Red River (boulevard)	Sur toute sa longueur

Redmond	Sur toute sa longueur
Regent	Sur toute sa longueur
Richard	Sur toute sa longueur
Riopelle	Sur toute sa longueur
Rive (croissant de la)	Sur toute sa longueur
Rivest (boulevard)	Sur toute sa longueur
Robinson	Sur toute sa longueur
Roger (chemin)	Sur toute sa longueur
Rolland	Sur toute sa longueur
Romanov	Sur toute sa longueur
Romolco	Sur toute sa longueur
Rosaire	Sur toute sa longueur
Rosemary	Sur toute sa longueur
Rowan	Sur toute sa longueur
Ruisseau (du)	Sur toute sa longueur
Sabados	Sur toute sa longueur
Sablon (du)	Sur toute sa longueur
St-Georges	Sur toute sa longueur
St-Jean-Baptiste	Sur toute sa longueur
St-Luc	Sur toute sa longueur
St-Marc	Sur toute sa longueur
St-Patrick	Sur toute sa longueur
St-Vincent	Sur toute sa longueur
Ste-Anne	Sur toute sa longueur
Ste-Marie	Sur toute sa longueur
San-Anton	Sur toute sa longueur
Sapins (des)	Sur toute sa longueur
Serres (des)	Sur toute sa longueur
Shakespeare	Sur toute sa longueur
Siemienski	Sur toute sa longueur
Sirard	Sur toute sa longueur
Skieurs (des)	Sur toute sa longueur
Sommet	Sur toute sa longueur

Sonia	Sur toute sa longueur
Spruce	Sur toute sa longueur
Stella	Sur toute sa longueur
Summerhill	Sur toute sa longueur
Sunny Hill	Sur toute sa longueur
Sunnyside	Sur toute sa longueur
Sunset	Sur toute sa longueur
Susie	Sur toute sa longueur
Suzor Cote	Sur toute sa longueur
Sylvain	Sur toute sa longueur
Taschereau	Sur toute sa longueur
Ted	Sur toute sa longueur
Tennis (du)	Sur toute sa longueur
Terrasse (avenue de la)	Sur toute sa longueur
Terrasse-des-Chutes (de la)	Sur toute sa longueur
Tessier (chemin)	Sur toute sa longueur
Tremblay (chemin)	Sur toute sa longueur
Truite (de la)	Sur toute sa longueur
Valley View	Sur toute sa longueur
Varsovie	Sur toute sa longueur
Verger (du)	Sur toute sa longueur
Vernon	Sur toute sa longueur
Versailles	Sur toute sa longueur
Victor-Hugo	Sur toute sa longueur
Victoria	Sur toute sa longueur
Villeneuve	Sur toute sa longueur
Vital Perreault	Sur toute sa longueur
W.-J.-Sellwood	Sur toute sa longueur
Wanner	Sur toute sa longueur
Wilfrid (chemin)	Sur toute sa longueur
Willow	Sur toute sa longueur
Wilson	Sur toute sa longueur
Wolfe	Sur toute sa longueur

Woodland	Sur toute sa longueur
Yves-Thériault	Sur toute sa longueur
Yvonne	Sur toute sa longueur

VERSION ADMINISTRATIVE

Annexe C

Liste des rues/chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h

NOM DU CHEMIN/RUE	PRÉCISION
Route 348 (6e Avenue)	Entre des Commissaires et la route 125
Lac-Brennan (chemin du)	Sur toute sa longueur
Parkinson (chemin)	Sur toute sa longueur
Vincent-Massey (chemin)	Sur toute sa longueur

VERSION ADMINISTRATIVE

Annexe D

Liste des rues/chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 60 km/h

VERSION ADMINISTRATIVE

Remplacé par le
Rég. 150-2022-1,
le 20-12-2022

Annexe E.1

Liste des rues/chemins sur lesquels nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 70 km/h

NOM DU CHEMIN/RUE	PRÉCISION
Bélaïr (chemin)	Sur toute sa longueur
Forest (chemin)	Entre Kildare jusqu'à la limite de St-Liguori
Lac-Gratten (chemin du)	Entre route 341 à Whippoorwill et Entre Grandinetti jusqu'à la limite de Chertsey
Lac-Morgan (chemin du)	Entre Crystal et l'embranchement avec la rue Bray situé en face du 7056, chemin du Lac-Morgan

VERSION ADMINISTRATIVE